

conserves considérables illégales de homard dans les districts nos 7 et 8 des pêcheries de homard et s'il y a eu pêche illégale d'éperlan à l'automne de 1936. Hon. Alexander Andrew McGillivray, juge de la division d'appel de la Cour Suprême de l'Alberta; hon. Albert Freeman Ewing; hon. William Robinson Howson; et hon. Simpson James Shepherd—juges de la division d'audience de la Cour Suprême de l'Alberta; nommés commissaires *per dedimus potestatem*, pour recevoir les serments dans la province de l'Alberta. Le 16 déc., H. L. E. Priestman, assistant-commissaire du commerce canadien à Sydney, Australie, nommé commissaire pour recevoir les serments, affidavits, déclarations et affirmations en Australie pour la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier du Canada et pour recevoir les autres serments, affidavits, déclarations et affirmations qu'il est convenable d'après la loi de l'autoriser à recevoir en Australie. Le 21 déc., Antoine Bourget, avocat, Lauzon, Qué., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de Québec et à lui référées. Le 29 déc., Albert Gordon, avocat, Windsor, Ont., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province d'Ontario et à lui référées. 1937.—Le 18 jan., M. C. MacGillivray, commissaire du commerce du gouvernement canadien à Hambourg, Allemagne, nommé commissaire pour recevoir les serments, affidavits, déclarations et affirmations en Allemagne, pour la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier du Canada, et pour recevoir les autres serments, affidavits, déclarations et affirmations suivant qu'il est convenable d'après la loi de l'autoriser à recevoir en Allemagne. Le 21 jan., T. C. Greschuk, avocat, Winnipeg, Man., nommé commissaire; sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province du Manitoba et à lui référées. Le 3 fév., J. C. Fuller, surintendant de district, établissement des soldats, Winnipeg, Man.; W. L. Taylor, arpenteur en chef, établissement des soldats, Regina, Sask.; et J. M. Varey, surintendant de district, établissement des soldats, Edmonton, Alta, nommés commissaires pour enquêter et faire rapport sur la répartition et l'ajustement des dettes contractées en avances de graine de semence, de fourrage, et autre secours dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, à la place respectivement de D. B. Gow, J. A. Reid et A. Norquay. Le 5 fév., J. L. Bourgault, Weedon, Qué., nommé commissaire, sous l'autorité de la Partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du gouvernement fédéral dans la province de Québec et à lui référées. Le 1er mars, hon. Arthur T. LeBlanc, juge puiné de la division du banc du Roi de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, nommé commissaire pour enquêter sur des accusations portées contre James J. Losier, inspecteur des pêcheries. James Scotland Burns, arpenteur, établissement des soldats, Saskatoon, nommé commissaire pour recevoir les serments, affidavits, déclarations officielles et affirmations solennelles, sous l'autorité de la loi de l'établissement des soldats. Le 30 mars, J. A. Strong, commissaire du commerce canadien à Buenos-Aires, République de l'Argentine, nommé commissaire pour recevoir les serments, affidavits, déclarations et affirmations dans l'Argentine et l'Uruguay, pour toutes les procédures de la Cour Suprême et de la Cour de l'Echiquier du Canada. Le 7 avril, E. E. Thomson, arpenteur, établissement des soldats, Regina, nommé commissaire pour enquêter et faire rapport au sujet de la répartition et de l'ajustement des dettes contractées en avances de graine de semence, de fourrage et autre secours dans la province de la Saskatchewan. Le 23 avril, hon. Louis-Arthur Audette,